



# PRÉFET DE LA SARTHE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le Mans, le 24/02/2023

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **PREMIER ANNIVERSAIRE DE LA GUERRE EN UKRAINE : POINT DE SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

Il y a un an, l'agression russe contre l'Ukraine provoquait une arrivée importante de personnes déplacées en Europe, dans des proportions inédites depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La part que la France a prise dans l'accueil de ces publics a conduit les services de l'État, mais aussi les collectivités territoriales, les associations et la société civile, à s'investir pleinement dans l'élan de solidarité hors norme.

Un an après le déclenchement de ce conflit, et au vu du nombre d'autorisations provisoires de séjour accordées par la préfecture de la Sarthe, nous estimons à environ 700 personnes le nombre de déplacés ukrainiens actuellement accueillis dans notre département.

487 d'entre eux ont été accueillis dans notre département dans le cadre d'opérations initiées par l'État, en provenance de l'Île-de-France, qui constituait le premier accueil.

Ceux-ci ont, dans un premier temps, été hébergés temporairement dans des structures de type collectif (centre de vacances, camping, hôtels...) situées dans les trois arrondissements du département. Ils ont bénéficié d'un accompagnement social assuré par trois associations aidées par l'État (AGLA Nelson Mandela pour le nord Sarthe, la Croix-Rouge pour le sud Sarthe et Tarmac pour l'arrondissement chef-lieu) que nous remercions pleinement pour leur engagement quotidien.

Dans un deuxième temps, les services de l'État (Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS)) les ont réorientés vers des solutions de logement plus durables : 127 relogements ont été organisés dans ce cadre au bénéfice de 415 personnes (des familles essentiellement) : 69 relogements (242 personnes) dans le parc locatif social, 49 (147 personnes) dans des logements mis à disposition par les communes sur l'ensemble du territoire départemental et 8 (23 personnes) chez des particuliers.

Au-delà de ces 415 personnes, on estime donc à environ 200 le nombre de déplacés ukrainiens accueillis en Sarthe dans le cadre de l'hébergement citoyen, chez des particuliers, hors orientation par les services de l'État. Le Gouvernement a mis en place, en fin d'année 2022, une mesure exceptionnelle de soutien aux personnes ayant accueilli à titre gratuit, à leur domicile ou dans un logement indépendant, un ou plusieurs bénéficiaires de la protection temporaire, pour une durée égale ou supérieure à 90 jours entre le 1er avril et le 31 décembre 2022. Les CCAS et maisons France Services, susceptibles d'être contactés à ce sujet par des particuliers ayant pratiqué l'hébergement citoyen, ont été informés de ce dispositif.

Par ailleurs, au 31 janvier 2023 en Sarthe, 143 élèves ukrainiens sont scolarisés de la maternelle au lycée selon la répartition suivante: 23 en maternelle, 49 en primaire, 56 en collège et 15 en lycée.

Ces arrivées se poursuivent actuellement à un rythme plus faible. Une trentaine de personnes sont attendues d'ici fin avril.

*« Avec l'ensemble de mes services nous demeurons pleinement mobilisés pour accueillir dans les meilleures conditions les réfugiés ukrainiens en France face à cette crise inédite. Le soutien de l'État, l'engagement des collectivités, des associations, des sarthoises et sarthois illustrent cette solidarité concrète, valeur essentielle de notre société. » Emmanuel Aubry, préfet de la Sarthe.*